Nice Matin
Dimanche 7 février 2021

La crise sanitaire met à mal les finances de l'Église

Le diocèse de Nice vient de lancer le denier du culte qui lui permet de collecter chaque année 2,3 M€. Une ressource restée stable l'an passé alors que l'argent des quêtes a chuté en raison du confinement

Comme chaque premier dimanche de carême, le diocèse de Nice, qui couvre les Alpes-Maritimes, vient de lancer son appel annuel aux dons. Les fidèles du département sont invités à contribuer au denier du culte. Un appel à la générosité qui revêt un caractère impérieux en cette période de crise sanitaire.

« *Évidemment nous avons souffert en 2020 avec ces périodes de confinement,* reconnaît Serge Colin, l'économe diocésain de Nice qui rappelle que l'Église ne vit que de dons. *Contrairement à certaines idées préconçues, nous ne percevons aucune subvention, ni de l'État ni du Vatican.* »

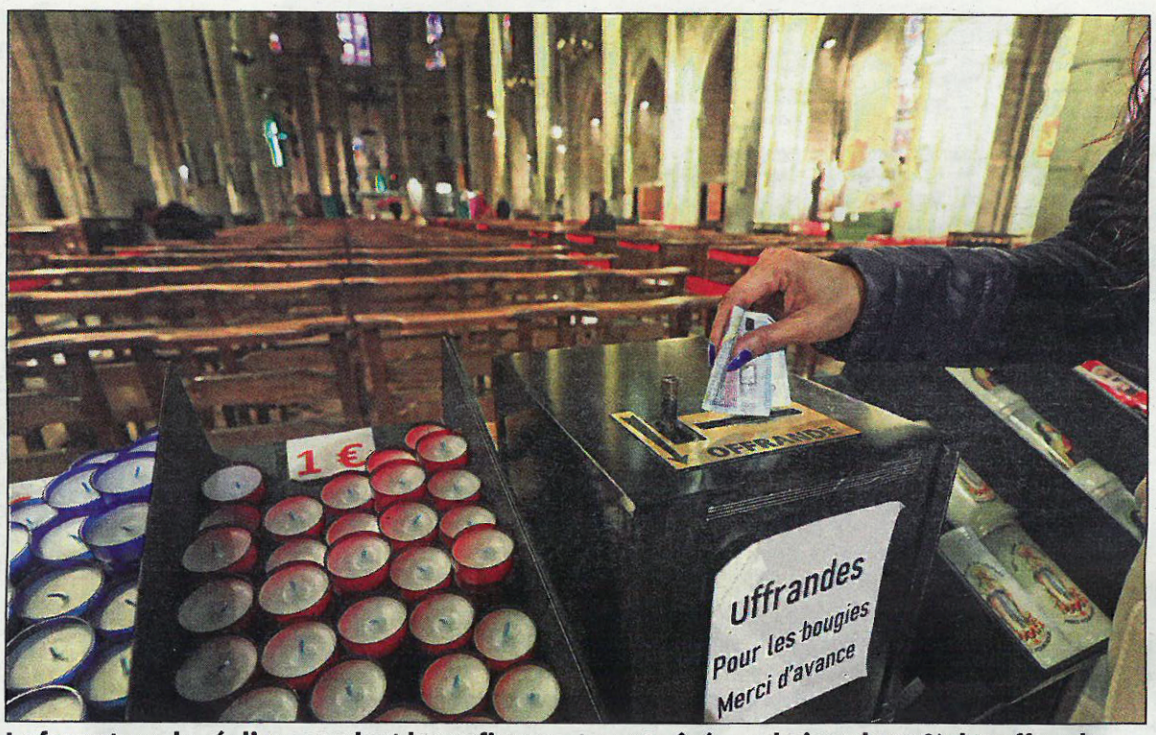

La fermeture des églises pendant le confinement a entraîné une baisse de 30 % des offrandes.

Le Conférence des évêques tire la sonnette d'alarme

Or, les églises n'ont pas échappé aux restrictions sanitaires décrétées l'an passé. Ce qui n'a pas été sans incidences sur la quête, les lumini (ventes de cierges) et autres casuels. Dès la fin décembre la Conférence des évêques de France avait tiré la sonnette d'alarme révélant la situation délicate d'une trentaine d'évêchés en France dont certains étaient au bord de la cessation de paiements. Car d'un point de vue administratif les évêchés sont ni plus ni moins que des associations à but non lucratif soumises aux règles comptables du droit commun. En gros il faut équilibrer les comptes. Pour cela, la Conférence des évêques de France n'a pas hésité à inviter les diocèses les plus en difficulté à se séparer de certains biens, voire à licencier. « *Nous ne sommes pas dans cette situation,* tranche d'emblée Serge Colin. *Il n'y a pas eu de vente contrainte en 2020 ni de licenciement économique. Le diocèse de Nice n'est d'ailleurs pas le plus à plaindre* », relativise l'économe qui pointe du doigt « *la situation dramatique que peuvent vivre certains commerçants ou les professionnels du tourisme* ».

30 % de ressources en moins

Les fidèles azuréens sont d'ailleurs restés généreux l'an passé. « *Le denier du culte a même légèrement augmenté. En revanche, en raison de la fermeture des églises pendant le confinement et malgré la mise en place d'une plateforme en ligne, les ressources issues de la quête, des lumini et des casuels ont baissé d'environ 30 %.* »

Or il s'agit là de ressources importantes pour l'Église. En 2019, avant que ne débute cette crise sanitaire, la quête avait rapporté près de 2 millions d'euros à l'évêché de Nice. « *Cette offrande qui fait partie de la liturgie sert à l'entretien des églises* », explique l'économe. Alors que les quelque 2,3 millions d'euros collectés au travers du denier du culte contribuent à verser un traitement aux prêtres et à rémunérer les laïcs. En tout, près de 300 personnes qui représentent une « masse salariale » de 5 millions d'euros pour l'évêché de Nice. Quant aux travaux d'entretien de la cinquantaine d'église que le diocèse possède en propre dans les Alpes-Maritimes ils ont coûté 2,5 millions l'an passé. Autant dire que le compte n'y est pas. D'autant que, comme toute association, l'évêché n'est pas dispensé des taxes et impôts. Il doit aussi payer près d'un million d'euros par an de factures d'eau, de gaz et d'électricité.

Au total le diocèse doit faire face à environ 14 millions d'euros de dépenses annuelles. Un budget que l'Église ne parvient à équilibrer que grâce aux legs. Une variable d'ajustement non négligeable dans un département plutôt riche et où le prix du m² vaut de l'or… « *mais est aléatoire* », souligne Serge Colin.

ERIC GALLIANO
egalliano@nicematin.fr

Repères

14 M€
C'est le budget global annuel de l'association diocésaine de Nice.

5 M€
C'est le montant de la masse salariale du diocèse qui compte 150 prêtres et autant de salariés civils.

2,50 M€
C'est le montant des travaux d'entretien réalisés sur les édifices du diocèse qui possède 50 églises en propre les autres appartenant aux communes ou à l'État en vertu de la loi de 1905.

2 M€
C'est ce que rapporte habituellement la quête sur une année. Une ressource en baisse de 30 % l'an passé.

En bref

150 prêtres et autant de laïcs

L'évêché de Nice emploie 300 personnes. Les prêtres représentent la moitié de cet effectif. Les 150 autres salariés sont des civils.

713 € pour un prêtre comme pour l'évêque

Cette masse salariale coûte à l'évêché 5 M€ par an. Soit un salaire moyen chargé d'environ 16 500 € par an et par personne. Le traitement des prêtres est même inférieur : 713 € par mois auxquels s'ajoutent tout de même 21 offrandes de messes et bien sûr le logement. L'évêque lui-même touche le même traitement mensuel.

Une double gouvernance

D'un point de vue civil, l'évêché est une association à but non lucratif. Ses comptes sont donc contrôlés par un commissaire aux comptes et un conseil d'administration. Ce n'est toutefois pas une association comme les autres puisque l'Église est aussi soumise au droit canonique qui lui est propre. L'évêché rend ainsi compte à un second organe de gouvernance, le conseil diocésain des affaires économiques.

Un économe venu du privé

L'économe diocésain est un civil. Depuis un an et demi il a entamé à l'évêché de Nice « une seconde carrière ». Avant de prendre sa retraite il était dans l'industrie : « *Pendant 25 ans j'ai travaillé pour le groupe Lafarge comme DRH spécialisé dans les opérations de restructuration, d'acquisition et d'intégration. J'ai notamment été en poste à l'étranger* », explique-t-il.

Un inventaire des legs qui pourrait prendre plusieurs années

Les dons des fidèles qui sont l'unique ressource de l'Église, ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des dépenses annuelles auxquelles doit faire face l'évêché de Nice. C'est une forme de générosité qui permet d'équilibrer les comptes : les legs. « *Certaines personnes, parfois parce qu'elles n'ont pas d'héritier, décident de nous faire don de leurs biens. Il peut s'agir de biens immobiliers ou d'assurance vie par exemple,* détaille l'économe diocésain. A combien s'élève ce patrimoine ? Serge Colin affirme qu'il n'a pas été valorisé à ce jour et annonce qu'il souhaite d'ailleurs lancer au plus vite un inventaire qui, précise-t-il, pourrait prendre « *plusieurs années* ». Pour autant, il affirme qu'il n'y a pas de trésor caché : « *Nous ne conservons pas de biens immobiliers qui n'auraient pas d'intérêt pour les missions de l'Église. Nous préférons les vendre car ce n'est pas notre métier d'une part et surtout cela représente un coût d'entretien important.* » Seuls « *quelques biens* » seraient loués. « *Tout ce que je peux vous dire,* conclut-il, *c'est que l'an passé par exemple nous avons enregistré trois legs.* »

Serge Colin, économe diocésain de Nice.

Pour faire un don

Celles et ceux qui veulent contribuer peuvent adresser leurs dons à l'association diocésaine de Nice, 23 avenue de Sévigné - 06105 Nice Cedex 2. Ou en se rendant sur la plateforme https://nice.transmettonslessentiel.fr/. Contact : 04 92 07 80 30.